

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois, par poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTEMENTS.

Annouces, la ligne, 20 cent.
Réclames, 30 cent.
Faits divers, 15 cent.

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles, communications, doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

PARIS :
A. DUNOIS, 11, rue de la Harpe, 11.
DUNOIS, 11, rue de la Harpe, 11.
DUNOIS, 11, rue de la Harpe, 11.
DUNOIS, 11, rue de la Harpe, 11.
DUNOIS, 11, rue de la Harpe, 11.

15 Août 1881.

M. EUGÈNE BERGER

DEPUTÉ SORTANT

Candidat Conservateur de l'arrondissement de Saumur.

La période électorale touche à sa fin. Depuis quinze jours, dans chaque département, les feuilles de toutes nuances sont remplies de professions de foi et de circulaires diverses candidates à la députation ; les comités électoraux se démentent et agissent avec un zèle et une activité sans pareils.

Ce moment d'effervescence est bien choisi pour donner quelques notes rétrospectives sur le candidat conservateur et libéral qui sollicite de nouveau les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Saumur. Nous allons donc relater simplement et mettre sous les yeux des électeurs les principales phases de la carrière politique de l'honorable M. Eugène Berger.

Le nom de Berger est depuis longtemps populaire en Maine-et-Loire. Tout le monde sait que M. Adrien Berger, officier de la Légion d'Honneur, père de notre député, remplit pendant bien des années les fonctions de secrétaire général de la Préfecture, à Angers, où il acquit une réputation de probité et d'intégrité pour ainsi dire proverbiale.

Avec un tel guide, on comprend que M. Eugène Berger n'ait pas tardé à être initié à tous les travaux administratifs. Aussi, vers 1863, fut-il élu, par l'un des cantons, membre du Conseil général de Maine-et-Loire ; ses rares aptitudes lui valurent, pendant plusieurs années, l'emploi de secrétaire dans notre assemblée départementale.

Ce fut à peu près à la même époque que M. Eugène Berger, dont les connaissances en administration étaient de notoriété, fut appelé au ministère de l'intérieur en qualité de chef de bureau du personnel.

Au commencement de 1866, l'un des députés de Maine-et-Loire, M. Bucher de Chauvigné, nommé aux élections générales de 1863 dans la deuxième circonscription, mourut après une longue et douloureuse maladie. Un décret ayant fixé aux 28 et 29 juillet 1866 l'élection du député appelé à le remplacer, M. Berger abandonna la position de confiance qu'il occupait au ministère pour aspirer à l'honneur de représenter son pays et mettre à son service son expérience, son activité et une bonne renommée bien assise qu'elle recommandait par avance toutes les chances qu'adaptait sa bienveillante sollicitude.

M. Eugène Berger adressa au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

exprimer toute ma gratitude pour la bonté indulgente dont elle m'a constamment honoré. Je suis, avec un profond respect, etc.

Dès le lendemain, le ministre de l'intérieur écrivait à M. Eugène Berger :

Monsieur, j'ai reçu la lettre du 3 juillet, par laquelle vous résignez vos fonctions de chef de bureau du personnel au ministère de l'intérieur. Le Gouvernement, qui apprécie la distinction de vos services et la loyauté de votre caractère, est heureux que les sympathies, dont votre famille et vous êtes entourés dans le département de Maine-et-Loire, et les manifestations qui se sont spontanément produites en votre faveur, lui aient désigné votre candidature comme la plus conforme aux vœux et aux intérêts des populations appelées à élire un successeur au regrettable M. Bucher de Chauvigné. Je ne puis dès lors qu'accepter la démission que vous m'offrez ; mais je tiens à vous exprimer ici le regret que j'éprouve personnellement à me séparer d'un collaborateur qui avait si justement mérité la confiance de mes prédécesseurs et la mienne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

On voit que le gouvernement avait justement apprécié la haute capacité et le caractère élevé de M. Eugène Berger. Ce candidat, de même qu'aujourd'hui, voulait l'ordre et la paix, la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le progrès en toutes choses pour assurer le développement et l'application de toutes les idées généreuses et patriotiques. Les intérêts des électeurs ne pouvaient être, dès lors, en des mains plus dignes, plus expérimentées et plus capables de les défendre.

Le dévouement au bien public et aux intérêts du département étaient d'ailleurs, pour M. Eugène Berger, une tradition de famille. Tous les électeurs, ou plutôt tous les habitants de Maine-et-Loire connaissaient M. Berger, son père, et beaucoup d'entre eux se souvenaient de quelque service rendu par l'honorable secrétaire général de la Préfecture.

M. Eugène Berger terminait ainsi la circulaire qu'il adressait alors aux électeurs de la 2^e circonscription de Maine-et-Loire :

« ... Vous savez, Messieurs, qu'un des cantons de la circonscription a bien voulu m'élire au Conseil général dont j'ai été le secrétaire pendant les sessions de 1864 et 1865. La plupart d'entre vous connaissent aussi les emplois que j'ai successivement occupés. Je m'honorerai toujours d'avoir appartenu à cette administration française où j'ai trouvé tant de nobles exemples de probité, de travail, de dévouement au bien public ; mais, en posant ma candidature, j'ai tenu à le faire dans des conditions d'entière indépendance, et je viens de résigner les fonctions que je remplissais au ministère de l'intérieur. Dès à présent, Messieurs, je ne relève plus que de mes concitoyens, et je suis en mesure de me consacrer à eux sans partage. Depuis qu'ils m'ont appelé au Conseil général, j'ai saisi avec bonheur toutes les occasions de leur être utile ; je redoublerais d'efforts pour justifier leur confiance, si elle m'imposait des devoirs plus étendus. »

Ainsi qu'on l'avait prévu, M. Eugène Berger fut élu au Corps-Législatif, les 28 et 29 juillet 1866, dans la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, par 19,233 voix. Son concurrent, M. le comte de Falloux, en obtint 7,265. Lors des élections générales de 1863, M. Bucher de Chauvigné avait été élu par 18,097 voix, contre M. Freslon qui en avait obtenu 6,167.

Tel est le député sortant, candidat de l'arrondissement de Saumur pour le scrutin de dimanche prochain. Certains électeurs pourront dire, cette fois encore, que M. Berger

Trois ans plus tard, aux élections générales du 23 mai 1869, M. Berger était élu de nouveau, dans le même arrondissement, par 21,283 suffrages.

Depuis son entrée au Corps-Législatif, M. Eugène Berger avait été l'un de ses membres les plus actifs et les plus vigilants. Par son expérience et ses connaissances dans les diverses branches de l'administration, il fit partie de plusieurs commissions importantes, et par son zèle il contribua à la prospérité de l'agriculture et du commerce. On peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il fut surtout un député utile, comme on en voudrait voir beaucoup dans nos Assemblées, et qu'il travailla constamment pour le bien de son pays. Comme aujourd'hui, certains de ses collègues faisaient sans doute plus de discours, mais lui s'occupait davantage des intérêts du peuple.

Au mois de septembre 1874, une place de député se trouvant vacante en Maine-et-Loire, par suite de la mort de notre savant compatriote M. Beulé, trois candidats, un républicain et deux conservateurs, se mirent sur les rangs. L'un de ces derniers, M. Eugène Berger, obtint au premier tour 26,000 voix dans tout le département, dont 6,000 dans l'arrondissement de Saumur ; mais il n'arriva qu'à la troisième, avec une minorité de 500 voix seulement. Pour le second tour, M. Berger se désista en faveur de son concurrent conservateur. Le troisième candidat fut cependant élu, à une faible majorité, par 51,515 voix. En 1871, M. Beulé, arrivant en tête de la liste, en avait obtenu 401,364.

Le 20 février 1876, aux élections générales (scrutin d'arrondissement), il y avait trois candidats pour l'arrondissement de Saumur, parmi lesquels était M. Eugène Berger. Le premier tour ne donna pas de résultat. Au second tour, l'un des candidats s'étant désisté, M. Berger fut élu député par 12,423 voix, avec une majorité de 4,295 voix sur son concurrent républicain, M. Bury.

La Chambre ayant été dissoute en 1877, on dut procéder à de nouvelles élections. Trois candidats se présentèrent également dans notre arrondissement. Au 14 octobre, M. Eugène Berger, député sortant, était élu, pour la seconde fois, et au premier tour, par 13,441 voix. Le général Genet en obtint 6,357, et M. Combier 2,734.

Nous n'avons pas besoin de revenir, sur les principales voies de M. Eugène Berger dans ces dernières années. Notre candidat s'en est expliqué, dans sa circulaire à ses électeurs, avec une franchise qui lui fait le plus grand honneur. Comme il l'a fort bien dit, c'est au point de vue d'un patriote et non à celui d'un homme de parti qu'il a apprécié les actes du gouvernement et les lois soumises à la Chambre. « La République étant aujourd'hui le régime légal, ajoute M. Berger, j'ai pensé que nous devions être loyaux envers elle, et chercher, dans la limite du possible, à la priver de ses entraînements auxquels, par la nature même de son principe, elle est trop souvent exposée. »

Tel est le député sortant, candidat de l'arrondissement de Saumur pour le scrutin de dimanche prochain. Certains électeurs pourront dire, cette fois encore, que M. Berger

n'est pas un homme du pays. Après avoir lu les lignes qui précèdent, on conviendra que c'est là un pauvre argument. M. Berger est bien véritablement un homme du pays au contraire, quelle que soit sa résidence habituelle. Est-ce que son père et lui n'ont pas acquis, depuis longues années, des droits incontestables à la reconnaissance des habitants de l'arrondissement de Saumur et du département tout entier ? Ceux qui n'admettent pas ce raisonnement aujourd'hui étaient les plus acharnés, ici même, en 1874, à repousser une candidature locale pour acclamer celle de M. Maillé, complètement étranger au pays saumurois. Et encore s'agissait-il de donner un successeur à M. Beulé, né à Saumur !

Quoiqu'il en soit, M. Eugène Berger a depuis vingt-cinq ans occupé des fonctions importantes, soit dans l'administration départementale, soit au Conseil général, soit au ministère de l'intérieur, et il a été élu quatre fois député. Où trouverait-on, en ce moment, un homme plus compétent, plus apte à représenter dignement l'arrondissement de Saumur ? Il faut bien l'avouer, nous n'avons pas de candidat pouvant rivaliser avec M. Berger comme libéralisme, comme dévouement au bien du pays, et aux intérêts des électeurs, et surtout comme expérience et comme capacité.

M. Berger n'a pas cessé de vouloir l'ordre, la paix, la liberté pour tous, son patriotisme bien connu ne fait doute pour personne, enfin — et ce n'est pas là son moindre mérite — il sait respecter la candidature de ses adversaires, ne se servant jamais de certains moyens de propagande qui répugneraient à sa dignité d'honnête homme.

UN ÉLECTEUR.

Chronique générale.

Nous avons dit et répété que la crainte d'événements en Afrique, et par suite de complications extérieures, avait été une des principales raisons qui avaient sédié le gouvernement à brusquer les élections.

Nous ne sommes pas encore au jour du scrutin, et déjà la Paix, organe officieux de l'Élysée, parle de la nécessité de réorganiser à bref délai toute l'administration de la régence de Tunis.

Il paraît que, depuis notre entrée dans la Régence, il n'y a plus rien dans ce pays, ni autorité française, ni autorité beylicale, c'est l'anarchie qui règne partout. On ne peut même pas garder à la Goulette les galériens, qui se sont enfuis après s'être emparés des fossés du poste, comme nous l'annonçait une dépêche, et qui vont redevenir des brigands.

La Paix ne saurait être suspectée lorsqu'elle avoue la situation critique de la Régence et la nécessité d'y reconstituer un gouvernement. Voici ce qu'elle dit du premier point :

Après la signature du traité de Kassar-Said, qui institua le protectorat français en Tunisie, on a pu croire la question tunisienne à peu près terminée. L'accord était fait entre le Bey et la France. Il semblait donc qu'il ne nous restait plus qu'à nous mettre derrière le gouvernement du Bey, pour en être les inspirateurs et, s'il le fallait, les soutiens. L'action resterait au Bey ; la France n'aurait qu'à donner des conseils et à prêter son appui. Cet espoir n'était qu'une illusion que l'expérience a actuellement faite à dissiper. Il est maintenant hors de doute que le gouvernement du Bey est incapable de toute action. Il n'a plus ni volonté, ni force, ni

autorité dans le pays. Cet édifice vermoulu se soutenait tant bien que mal. *Nous y avons porté la main, aussi doucement que possible, et aussitôt il a chancelé. Il ne lui reste plus de force qui lui soit propre et, dans toute la Régence, il n'est plus obéi que sur les points où des soldats français sont là pour faire exécuter ses ordres. Partout ailleurs il n'y a plus de gouvernement et le pays est dans l'anarchie.*

Puisque nous avons tout fait crouler en portant la main sur cet édifice, et que « le pays est dans l'anarchie », il faut promptement réparer le mal et constituer une administration.

La Paix demande donc qu'on relasse tout, à commencer par l'armée, qui est « peu sûre », et qu'il faut remplacer par de nouvelles troupes indigènes sous le commandement d'officiers français.

Il y a quelques jours, nous lisions dans un journal étranger que « la France serait obligée d'évacuer la Tunisie ou de l'annexer ». La Paix arrive presque à la même conclusion, quoiqu'elle ne le dise pas formellement. Mais dès qu'elle propose déjà la transformation du protectorat et la refonte de tous les rouages administratifs, c'est bien reconnaître qu'il faut occuper le pays comme territoire conquis, et nous emparer de tout.

Nous avons nous-même posé ce dilemme au début de l'expédition, parce qu'il était facile d'entrevoir qu'une fois en Tunisie, notre gouvernement aurait toutes ces difficultés sur les bras.

Le bruit court dans les sphères officielles que le dernier courrier du cabinet envoyé à Mont-sous-Vaudrey aurait porté au Président de la République la démission de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le ministre des affaires étrangères motive officiellement sa démission par des raisons de santé; mais, dans son entourage, on prétend que sa détermination aurait été prise le lendemain du discours prononcé à Nancy par M. Jules Ferry, discours dans lequel il aurait vu la preuve d'un accord définitif entre le Président du conseil et M. Gambetta.

Or, les rapports entre M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. Gambetta sont tellement tendus que, depuis deux mois, ils n'ont pas échangé une seule visite, même officielle; il est donc bien évident que, dans de semblables conditions, M. Barthélemy Saint-Hilaire ne doit pas s'attendre à faire partie de la prochaine combinaison ministérielle.

Aussi le ministre des affaires étrangères est-il résolu de faire accepter sa démission avant le scrutin de ballottage, afin de s'épargner l'affront d'être mis à la porte à la rentrée des Chambres, lorsque sera constitué le nouveau cabinet Gambetta-Ferry.

Voici le programme du Comité socialiste du 18^e arrondissement, présidé par M. Clémenceau :

CANIER DES ÉLECTEURS

Art. 1^{er}. — Révision de la Constitution. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Ratiification de la Constitution par le peuple.

Art. 2. — Liberté individuelle, liberté de la presse, de réunion, d'association, garanties par la Constitution. — Abrogation de la loi contre l'Association internationale des travailleurs.

Art. 3. — Séparation de l'Église et de l'État. — Suppression du budget des cultes. — Retour à la nation des biens dits de main-morte. — Soumission de tous les citoyens, sans distinction, au droit commun.

Art. 4. — Droit de l'enfant à l'instruction intégrale. — Instruction laïque, gratuite et obligatoire.

Art. 5. — Réduction du service militaire. — Service militaire obligatoire pour tous les citoyens. — Suppression du volontariat d'un an. — Liberté de conscience dans l'armée. — Substitution progressive des milices nationales aux armées permanentes.

Art. 6. — Justice gratuite et égale pour tous. — Magistrature élective et temporaire. — Révision des Codes dans le sens démocratique. — Abolition de la peine de mort.

Art. 7. — Souveraineté du suffrage universel. — Scrutin de liste. — Diminution de la durée du mandat. — Rétribution des fonctions électives. — Responsabilité personnelle et pécuniaire des fonctionnaires. — Assimilation du mandat politique au mandat civil. — Interdiction du cumul des fonctions publiques.

Art. 8. — Décentralisation administrative: à la Chambre des représentants, les intérêts nationaux; aux conseils généraux, les intérêts généraux, les intérêts régionaux; aux conseils municipaux, les intérêts communaux.

Art. 9. — Autonomie communale. La commune maîtresse de son administration, de ses finances, de sa police, dans les limites compatibles avec l'unité nationale.

Art. 10. — Révision des contrats ayant aliéné la

propriété publique: mines, canaux, chemins de fer, etc.

Art. 11. — Réforme de l'assiette de l'impôt. Suppression des octrois et des taxes de consommation.

Impôt progressif sur le capital ou sur le revenu.

Art. 12. — Impôt progressif sur les mutations par succession.

Art. 13. — Rétablissement du divorce.

Art. 14. — Réduction de la durée légale du travail à la journée. — Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, mines, usines, manufactures. — Établissement de caisses de retraite pour les vieillards et les invalides du travail.

Art. 15. — Révision de la loi sur les prudhommes. Extension de leurs attributions. — Abolition du livret. Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par voie d'assurance. — Intervention des ouvriers dans l'établissement et l'application des règlements d'atelier.

Art. 16. — Reconnaissance de la personnalité civile des syndicats ouvriers. — Participation des syndicats ouvriers aux adjudications publiques. — Crédit au travail.

Art. 17. — Réforme du système pénitentiaire et suppression de l'exploitation du travail des prisonniers.

Article additionnel. — Le présent programme sera accepté et signé par le candidat. — L'élu s'engage à rendre compte de sa mission au moins une fois par session.

Siège: Le Comité républicain radical socialiste du dix-huitième arrondissement.

On lisait dans la Gazette de l'Est du 14 août :

« On va appeler les réservistes au mois de septembre prochain.

« Si, à cette époque, les élections étant faites, le gouvernement mobilise plusieurs corps d'armée, il se trouvera que des réservistes, étant présents au corps, seront englobés dans la mobilisation et qu'ils partiront pour l'Algérie.

« Électeurs, voilà une manœuvre que nous signalons à votre attention. »

Et dans l'Écho de l'Est :

« Le gouvernement a résolu de n'appeler les réservistes sous les drapeaux qu'au mois de septembre, pour leur permettre de voter.

« Or, c'est au mois de septembre qu'on mobilisera plusieurs corps d'armée pour la guerre d'Afrique; les réservistes en cas de mobilisation seront donc envoyés en Algérie. »

Les électeurs sont prévenus.

Leur plaît-il de s'embarquer pour l'Algérie, de manger du « pain moisi », de s'enlasser dans les hôpitaux avec la fièvre typhoïde dans les proportions lamentables de « trente pour cent », pour favoriser des tripotages financiers en Tunisie et sauver la caisse de M. Albert Grévy, en Algérie ?

Qu'ils répondent en votant contre les républicains, CANDIDATS DE LA GUERRE; il en est temps encore.

LE SUPPLICE DE TANTALE.

On lit dans le Triboulet :

« Nous avons raconté dans notre dernier numéro le peu de succès qu'avait obtenu la saisie Constans contre le Triboulet illustré, et toute la France a bien ri du tour joué à l'odorant ministre, qui comptait sur nos 12,000 fr. pour mener à bien sa triple campagne électorale.

« Là cependant ne se sont pas arrêtés les exploits de l'ancien commerçant malheureux de Barcelone.

« Sans tenir compte de l'opposition de M. le comte de Malherbe, M. Constans a voulu faire procéder à la vente du mobilier contenu dans les bureaux du Triboulet illustré.

« Cette vente devait avoir lieu jeudi 14 août, à l'heure de midi, à l'hôtel des commissaires-priseurs.

« Cette fois, se disait sans doute l'ancien associé de M. Puig y Puig, le Triboulet paiera ou il sera vendu, et je palperai l'argent de ses dépouilles.

« Eh bien ! cet argent échappe encore à l'infortuné candidat.

« Les 12,000 francs ont été versés pour parer à la vente, mais ce n'est pas dans la poche de M. Constans, c'est à la Caisse des dépôts et consignations, et nous verrons bien qui les touchera, de M. Constans ou de M. de Malherbe.

« En attendant, la période électorale s'avance, et l'ancien pompier est en pleine détresse. C'est le supplice de Tantale renouvelé. »

C'est, en effet, le supplice de Tantale, avec cette différence que Tantale était plongé dans l'eau, tandis que M. Constans.....

M. Gambetta à Belleville.

Hué et sifflé dans la réunion de l'Élysée-Ménilmontant, M. Gambetta a voulu prendre une éclatante revanche.

Par ses ordres et par les soins du comité opportuniste du 20^e arrondissement, une seconde réunion privée avait été organisée sous un vaste hangar dans le quartier de Charonne, à Belleville.

Toutes les précautions avaient été prises pour empêcher les bruits du dehors d'arriver à l'oreille de l'orateur. Dès sept heures du soir, des escouades de sergents de ville étaient établies aux débouchés des rues avoisinantes. La consigne était des plus sévères; les privilégiés n'étaient admis dans l'enceinte où se tenait la réunion qu'après avoir plusieurs fois présenté leurs cartes au contrôle des agents et à celui des commissaires. Vaines précautions ! Mesures inutiles !

Il est environ huit heures : 8 ou 10,000 personnes sont déjà réunies, lorsque le pacha cadurcien fait son entrée sur l'estrade par une porte dérobée. Il promène un regard souriant sur la foule houleuse, et se penchant vers son secrétaire, M. Arnaud (de l'Ariège), il murmure :

« C'est superbe comme réunion, mais ce n'est pas silencieux. »

Au même instant, des cris confus et des coups de sifflets se font entendre : « Le bureau ! Le bureau ! » hurle l'assistance.

M. Garnier, pharmacien de Belleville, propose d'attribuer la présidence à l'opportuniste M. Métivier. Violentes protestations : « Nous voulons Réties ! Réties ! Réties ! » — M. Métivier s'empare du fauteuil présidentiel.

M. Réties est le candidat socialiste de Belleville, grand partisan de la Commune. Il sort des rangs des spectateurs et s'apprête à escalader l'estrade. M. Métivier s'élançe à sa rencontre et lui barre le chemin.

— L'assemblée m'a nommé assesseur, dit M. Réties, je viens prendre ma place.

— Je vous défends de monter ici, s'écrie M. Métivier. Retirez-vous.

Et il le pousse.

Alors la tempête éclate. Le citoyen Réties se prend au collet avec plusieurs membres du comité; il est soutenu par une bordée de huées et de sifflets.

M. Gambetta se lève; les huées retentissent plus nombreuses et plus violentes, les sifflets font rage, les poings se tendent vers lui. Il veut parler, ses paroles vont se perdre dans le tumulte des vociférations et des menaces. On crie : A bas le dictateur ! A bas Gambetta ! A bas Galliffet ! — Vive Sigismond Lacroix ! vive Tony Révillon ! vive la Commune !

Citoyens.... dit-il (Réclamations, interruptions), citoyens, il est impossible..... (Nouvelles interruptions), citoyens, est-ce que vous êtes le peuple de Paris ? La démocratie est réunie, et voilà le spectacle qu'elle donne ! Et vous vous prétendez dignes de la liberté ! Je vous rappelle au respect de vos concitoyens, je vous rappelle au respect de vous-mêmes ! (Nouvelles clameurs).

Pâle, nerveux, le dictateur s'arrête un instant. Il continue :

Comment ! vous êtes ici dix mille citoyens et vous seriez dix mille condamnés à l'impuissance par une poignée d'énergumènes ? Crôyez-vous que ce soit ainsi que l'on fonde les mœurs d'une démocratie véritablement maîtresse d'elle-même ?...

Quelques applaudissements se font entendre dans les rangs opportunistes. Ils sont dominés par un vigoureux coup de sifflet.

« Citoyens, rugit le dictateur, qui se croit sans doute à la Chambre, celui qui a sifflé est un lâche ! oui, un lâche ! Qu'on le f...che à la porte ! »

Les cris, les sifflets, les huées, les hurlements répondent à cette injonction pleine d'atticisme. Alors M. Gambetta perd la tête. Son visage s'empourpre, son œil s'injecte de sang, ses lèvres tremblent de colère. Il s'empare de sa canne, frappe sur la table placée devant lui, se tourne, se retourne, montre le poing à l'assemblée. Il est hideux.

« Je ne demande qu'à parler, hurle M. Gambetta, je ne demande qu'à vous dire la vérité... (Tumulte.) Silence aux brailards ! silence aux gueulards ! silence à ceux qui n'ont ni pudeur ni conscience ! »

M. Gambetta continue encore de parler quelques instants, mais chacune de ses phrases est accueillie par des cris, des hurlements, des sifflets, des huées, mêlés à quelques applaudissements. C'est au milieu d'un tumulte continu et de vociférations incessantes que l'orateur a terminé par cette péroraison de « fou furieux » :

Savez-vous ce que vous êtes ? (Mouvements, cris redoublés.) Le savez-vous ?... Vous êtes des citoyens ivres, et par conséquent irresponsables. Le 21 août, le scrutin irresponsable. Les citoyens me vengera de cette infamie ! (Interruptions et bruit.) Quant à vous, le lendemain du scrutin, vous reviendrez, poignée de brailards, à vos vieilles habitudes; mais, sachez-le bien, je saurai vous trouver jusqu'au fond de vos repaires ! (Hurlements, mugissements, huées. Le tumulte continue.)

Après avoir jeté à ses ennemis ce défi qui pourrait bien ne pas être prophétique, le dictateur éconduit tourne le dos, disparaît l'estrade et va se réfugier chez le propriétaire du hangar, M. Castel. Sa fuite est momentanée, de beuglements, de hurlements, de grognements fort démocratiques.

Alors la foule se précipite sur l'estrade, en poussant des cris de triomphe; elle tente de former un bureau pour ouvrir un débat. Mais tout à coup les lumières électriques s'éteignent : force est aux vainqueurs d'abandonner le champ de bataille. Ils s'élançant dehors, bousculant les sergents de ville, aux cris répétés de : A bas Gambetta ! A bas le dictateur ! A bas Galliffet ! Vive Tony Révillon !

Comme on le pense bien, les feuilles radicales exultent de joie.

Et nous donc ? Car, enfin, il n'est pas mal que M. Gambetta voie en face les réalités de la démocratie.

RENDEZ D'ABORD VOS COMPTES.

Le dictateur Gambetta, exposant son programme, a dit :

« Je pense qu'il conviendrait de porter résolument la main sur l'existence des tribunaux de première instance; il faudrait les réduire dans une proportion — permettez-moi de le dire — incalculable : il faudrait que l'on en laissât le moins possible.

« Je voudrais, dis-je, réduire — je dirai presque qu'il faudrait supprimer tous les tribunaux d'arrondissement... (Nouveaux rires et applaudissements répétés) et n'en avoir qu'un au chef-lieu. »

Le monde judiciaire est prévenu.

M. Gambetta supprimera tous les tribunaux d'arrondissement, c'est-à-dire atteindra dans leurs droits acquis, dans leur position et dans leur avenir, présidents, juges, procureurs, substituts, greffiers, avoués, avocats, huissiers, etc.

M. Gambetta les expulsera et les mettra dans la rue comme de simples Jésuites.

Le dictateur a dit encore :

« Il conviendra en outre de regarder de près une chose extrêmement importante, je veux dire d'examiner le traitement qu'on alloue aux curés, aux desservants, aux vicaires; on ne le doit pas aux desservants. »

C'est toujours le même système; mais en enlevant leur traitement aux desservants, M. Gambetta mettra les communes dans l'obligation de subvenir à leurs besoins.

Que les habitants des campagnes disent si cela leur convient.

M. Gambetta ne songe qu'à « réduire le budget » des petits et des faibles, à « regarder de près » leur traitement, à « s'enquérir de ce qu'ils détiennent encore », à « se livrer à un travail minutieux d'enquête et d'investigation sur ces biens acquis par des moyens plus ou moins légitimes. »

C'est M. Gambetta qui ose dire cela, lui dont les économies se montent, « dit un journal républicain, à un chiffre fabuleux.

C'est M. Gambetta qui parle d'enquête sur des biens acquis, prétend-il, illégalement, — lui qui n'a jamais rendu ses comptes; car, après dix ans, on en est encore à les attendre.

Eh bien, nous profitons de la circonstance pour rappeler que l'exercice 1870 présente un découvert de plus de DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS.

Où sont passés ces DEUX CENT QUARANTE-SEPT millions ? La cour des comptes l'a demandé en vain; aucune justification ne lui a été fournie.

M. Gambetta s'est vanté de n'avoir « jamais opposé une rectification aux calomnies et une réponse aux outrages. »

En effet, M. Gambetta n'a jamais accepté le défi de la Comédie politique qui, l'accusant de « tripotages », lui disait chaque semaine : « Poursuivez-nous, un débat solennel s'engagera et nous apporterons preuves, documents et pièces justificatives. »

Et M. Gambetta s'est tu.
Mais il avait un moyen bien simple et bien naturel de se justifier, c'était de permettre à la Chambre de vérifier enfin les comptes de 1870.

Régulièrement, et d'après toutes les règles de la comptabilité publique, les comptes du gouvernement de la Défense nationale auraient dû être vérifiés en 1873.

Les prescriptions de la loi ont été éludées : mais on espérait au moins que la Chambre, avant de se séparer, se livrerait à l'apurement de ces comptes.

Or, un décret de M. Farré a institué une commission chargée de réviser le compte du ministère de la guerre pour l'exercice de 1870, c'est-à-dire de retarder indéfiniment la discussion.

On a refusé d'éclairer le pays sur la manière dont M. Gambetta a géré les finances de l'État, on a organisé le silence sur les agissements du 4 Septembre.

Cette manœuvre pitoyable contient la condamnation même de M. Gambetta.

Si l'ex-dictateur ne redoutait pas la lumière, pourquoi aurait-il donné ordre à son homme de confiance, le général Farré, d'entraver les débats en nommant cette commission ?

Le pays comprendra les motifs qui ont fait ainsi agir M. Gambetta à la veille des élections, et il refusera de lui confier la dictature dont il ne s'est servi en 1870 que pour « FUMER DES CIGARES EXQUIS », « NAGER DANS LES FLOTS DE SOIE ET DE POURPRE » et s'enrichir aux dépens de la France, pendant que les Français mouraient pour l'honneur de la Défense !
(Gazette de France.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 août.

La Bourse a de la fermeté et de l'animation. On cote 118.25 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien est à 87.85. L'Italien fait 91.

Le mouvement de reprise s'accuse très-nettement sur l'action du Crédit foncier. On cote 1,687.50. Ce marché est très-sûr, surtout au comptant. On demande aussi un grand nombre des obligations communales à 0/0.

Le Crédit général français se maintient avec beaucoup de vigueur à ses cours précédents. Les bénéfices réalisés jusqu'à ce jour justifient les cours auxquels ont atteint ces titres.

Le Crédit de France est en très-large progrès ainsi que nous l'avions prévu. On fait 745 et 748.35. L'écart des primes est toujours tendu ; ce qui prouve qu'on croit, en général, à la continuation de la hausse.

La Société française financière est fort bien tenue à 982.50. Ces prix sont considérés comme des cours d'attente.

La Banque nationale est très-ferme à 720. Les actions du Crédit foncier luxembourgeois sont à 635.

Les Bons de l'Assurance financière sont recherchés à 310.

La Banque Transatlantique doit tenir demain sa première assemblée générale constitutive. L'affaire se fonde au capital de cinquante millions. Les actions sont souscrites.

Les demandes d'actions nouvelles du Phénix espagnol continuent à affluer à la Société. Lyon, 1,840 ; Midi, 1,285.

La catastrophe de Marseille.

Le nombre des victimes est plus considérable qu'on l'avait annoncé. Jusqu'à présent (17 août, 8 heures du matin), il y a 17 morts et 250 blessés dans l'accident de la course aux taureaux. M. Imhauss, trésorier-payeur général, est dans un état très-grave. On craint un dénouement fatal. Les obsèques des premières victimes connues ont eu lieu lundi matin au milieu d'une foule sympathique. L'entrepreneur des courses de taureaux, M. Bayle, a été mis à la disposition du parquet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

En temps électoral, il se trouve des zélés pour lesquels tous les moyens sont bons, et le mensonge n'est pas la moindre des armes pour s'assurer le succès de leurs entreprises.

C'est ainsi qu'à Vihiers la question du chemin de fer est exploitée sur une vaste échelle ; et naturellement les adversaires de M. Berger s'appliquent à dire que ce candidat est opposé à la ligne de Saumur à Cholet par Vihiers.

Pour couper court à cette rumeur, M. Berger fait distribuer dans le canton la circulaire suivante :

Chemin de Fer de Saumur à Cholet Par Vihiers.

Quelques-uns de mes adversaires répan-

dent le bruit que je suis opposé au Chemin de fer de Saumur à Cholet, par Vihiers.

C'est absolument faux.

Lorsque la Chambre des Députés a été appelée à statuer sur le réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général, j'ai voté pour que la proposition relative à l'établissement d'une ligne de Saumur à Cholet par Vihiers fût recommandée à l'examen du Ministre des travaux publics, et je l'ai déclaré formellement à la tribune.

Il est facile de s'en convaincre en lisant le *Journal officiel* du 30 mars 1879.

J'ai demandé en outre qu'un chemin de Martigné à Cholet par Vihiers fût également étudié, afin de sauvegarder les intérêts du canton, dans le cas où la ligne directe de Saumur à Cholet par Vihiers ne serait pas adoptée.

Voilà les faits. Il suffit de les rappeler pour démontrer l'injustice de l'accusation lancée contre moi dans un but intéressé.

EUGÈNE BERGER,
Député sortant.

Le préfet de Maine-et-Loire a fait placarder dans le département l'affiche suivante que nous livrons aux appréciations de nos lecteurs :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

Angers, 15 août 1881.

Le gouvernement ne peut démentir toutes les fausses nouvelles mises en circulation par la malveillance des partis ; mais son représentant a le devoir de ne pas laisser outrager audacieusement la vérité, et il oppose, en son nom, le plus formel démenti aux bruits de guerre dont on s'efforce d'effrayer les populations.

On dit que la guerre est imminente. C'EST FAUX ! — Le ministre de la guerre l'a déclaré à la tribune du Sénat le 26 juillet.

On dit que le gouvernement s'apprête à mobiliser plusieurs corps d'armée. C'EST FAUX ! — Il n'est question ni de mobilisation générale, ni de mobilisation partielle.

On dit que le 9^e corps d'armée — celui de notre région — sera mobilisé le premier. C'EST FAUX ! — Ni le 9^e corps, ni un autre, ne sera mobilisé.

On dit que la santé de nos troupes, en Algérie et en Tunisie, est déplorable, que nos soldats sont mal équipés et mal nourris.

C'EST FAUX ! — L'état sanitaire de nos troupes est très-satisfaisant et les approvisionnements de tous genres n'ont jamais cessé d'arriver avec la plus grande régularité.

Le gouvernement de la République a montré et montre chaque jour qu'il entend respecter la liberté de ses adversaires jusque dans ses écarts les plus condamnables ; mais l'administration accomplit le premier de ses devoirs en ne laissant pas jeter le trouble dans les familles par des récits de fantaisie et des nouvelles de pure invention.

Le préfet de Maine-et-Loire,
E. SCHNERB.

Pourquoi le ministère ne prend-il pas lui-même la peine de rassurer les populations ? Ce serait bien plus simple et plus positif.

Remarquons aussi que ce ne sont pas seulement les adversaires de la République, mais encore SES PLUS FERVENTS AMIS qui ont accredité en France les bruits de mobilisation et révélé les souffrances de nos troupes, confirmés par maintes correspondances de soldats qui souffrent de toutes les privations de nourriture, d'eau potable, et qui voient leurs camarades tués par les insulations et par le typhus.

Demain, nous reviendrons avec plus de détails sur ce sujet.

Nos soldats en Algérie.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le martyrologe continue.

» Nous avons commencé la semaine dernière la publication des noms des malheureuses victimes de la guerre de Tunisie et d'Algérie. Ce n'était, hélas ! selon nos douloureuses prévisions, qu'une série qui commençait. Nous apprenons aujourd'hui la mort, en Tunisie, du jeune Deléon, fils du maire républicain de Saint-Sulpice, canton des Ponts-de-Cé.

» Nous pouvons affirmer d'autre part qu'à l'heure qu'il est, huit familles des petites communes environnant Brissac sont plongées dans le deuil par suite de la perte de leurs enfants, qui ont également péri sur le sol africain.

Nous empruntons l'extrait suivant à la lettre qu'un de nos jeunes soldats d'Angers vient d'écrire à son père :

Bône, vendredi, 12 août 1881.

« Je me porte bien, en ce moment, mais il y a à Bône un grand nombre de fièvres typhoïdes et il en meurt beaucoup à l'hôpital.
» Du 11^e chasseurs, on nous a envoyé 125 chevaux. — Tous les hommes sont malades. QUINZE

restent sur cent soixante d'un escadron. — Ils sont à Sfax. — C'est triste. »

La lettre est datée de Bône et du 12 août. — Nous l'avons lue mardi soir, 16 août, à Angers. — On voit bien, n'est-ce pas, que les républicains ont raison, quand ils nous accusent de mensonge, lorsque nous disons que la situation ne s'améliore pas en Afrique.
(Journal de Maine-et-Loire.)

Laïcisation

DE L'HOSPICE DE MONTREUIL-BELLAY.

La ville de Montreuil-Bellay vient d'avoir son expulsion de Sœurs.

Les religieuses de Sainte-Anne, qui desservent l'Hospice de cette commune depuis plus de cent ans, et avaient été maintenues au milieu de la tourmente révolutionnaire de 93, n'ont pas trouvé grâce sous l'administration de M. Aubelle, aujourd'hui maire et président de la commission de l'Hospice.

Se faisant l'exécuteur d'une délibération de cette commission, prise à la majorité des membres, et notifiée aux religieuses le 15 avril dernier, ce maire a signifié lundi soir aux religieuses que l'heure du départ avait sonné.

Malgré les instances de la plus grande partie de la population, instances énergiques exprimées dans une pétition respectueuse, due à l'initiative du digne M. Morillon, et adressée à M. le Maire, malgré les supplications des vieillards et des malades, M. Aubelle est resté inflexible.

Lundi soir, jour de l'Assomption, après avoir donné leurs derniers soins aux vieillards et aux malades, et leur avoir fait leurs adieux entrecoupés par les sanglots de ceux-ci, mesdames les religieuses ont franchi le seuil de la porte. Déjà la voie publique était occupée par une foule compacte qui a ouvert respectueusement ses rangs pour laisser passer les bonnes Sœurs qui se dirigeaient vers le chemin de fer. Pendant le long parcours de Montreuil à la gare, cette foule a toujours été grossissant, et la population a montré en cette circonstance qu'elle était en désaccord complet avec son maire et la commission de l'Hospice.

La tristesse était sur tous les visages, les larmes mouillaient bien des paupières, et l'émotion était générale au moment des dernières accolades, des dernières poignées de mains. Lorsque le train s'est mis en marche, les cris de : Vivent les bonnes Sœurs ! Au revoir ! Prompt retour ! ont retenti, et ces témoignages de sympathie se sont renouvelés tant que le train a été en vue.

Alors la foule s'est écoulée lentement. Chacun qualifiait en termes les plus durs, les plus blessants, cet acte si impopulaire que l'Administration avait consommé contre le vœu unanime, contre le suffrage universel, car la pétition qui demandait le maintien des Sœurs était recouverte de 668 signatures, c'est-à-dire de plus de la moitié de la population majeure de Montreuil-Bellay.

La désolation est grande dans cette commune, et les indigents redoutent plus que jamais de tomber malades. Que le maire ait-il su organiser pour remplacer les religieuses ? Rien... que du provisoire.

M^{lle} Blanchet a été détachée au Bureau de bienfaisance de Saumur pour prendre la direction des secours de l'Hospice de Montreuil ; elle est assurée du concours de la sage-femme de Saint-Cyr-en-Bourg et d'une autre laïque de la commune. Nous comprenons l'anxiété des malades qui ne trouvent pas dans ce provisoire de grandes garanties d'expérience et de savoir qui ne s'acquerraient pas en 24 heures.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que cette combinaison laïque ne peut manquer de jeter le désarroi dans le Bureau de bienfaisance de Saumur. Dans notre ville, en effet, cette branche de l'assistance publique est confiée à M^{lle} Blanchet et à ses deux demoiselles, et elles ne sont pas de trop pour visiter régulièrement les pauvres des quatre paroisses ; une de moins jettera une perturbation complète dans ce service ; deux personnes seules ne pourront suffire au nombre de pauvres inscrits au Bureau de bienfaisance, et beaucoup se plaindront de ne plus recevoir leurs visiteuses habituelles si dévouées.

Le 15 juillet dernier, le tribunal correctionnel de Saumur avait condamné à quatre mois d'emprisonnement le sieur Louis Page, journalier au Puy-Notre-Dame, pour s'être volontairement mutilé la main dans le but

de se rendre impropre au service militaire. La Cour d'Angers vient de confirmer ce jugement.

BEAUFORT.

A Beaufort, le 15 août, la procession du vœu de Louis XIII a été fort belle. Beaucoup d'hommes derrière le dais. La population, très-respectueuse sur le passage de la procession, témoignait par son attitude que la foi chrétienne est toujours la sienne et qu'elle y est plus attachée que jamais.

ANGERS.

Cette année, comme les années précédentes, la procession générale du 15 août, commémorative du vœu de Louis XIII, qui a suivi le même itinéraire, s'est déroulée sur les boulevards et a rencontré partout sur son passage une foule compacte et respectueuse, accourue de tous les points de la ville. La musique du pensionnat Saint-Julien, revenue à son poste pour la circonstance, prêtait son obligeant concours.

Sur le parcours des pieux et imposant cortège des dix paroisses, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, sans le moindre concours de la force publique.

M^r Freppel, accompagné de M^r Gasnier, évêque d'Eucairie, notre compatriote, présidait la procession, qui à plusieurs reprises a dû arrêter sa marche, afin de permettre au premier pasteur du diocèse de bénir, au milieu du recueillement de la foule, tous les enfants que leurs mères lui présentaient.

Le *Journal de Maine-et-Loire* nous apprend que la journée du 15 août a été signalée à Angers par un déplorable accident. Dans la matinée, une petite fille de trois ans, Louise Couette, demeurant chez ses parents, rue Royale, 25, jouait avec une autre enfant du même âge, sur une galerie en bois placée au troisième étage de la maison et donnant sur la cour, lorsque sa poupée s'étant échappée de ses mains, elle se pencha si malheureusement pour la rattraper, qu'elle tomba sur le sol bitumé de la cour, d'où on ne releva que son cadavre.

La grève des maçons. — L'entente n'ayant pas eu lieu entre les tailleurs de pierres et maçons de la ville d'Angers avec leurs patrons, la grève continue.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 août 1881.

Versements de 100 déposants (21 nouveaux), 14,231 fr. » c. »
Remboursements, 7,061 fr. 82 c.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS

28, rue de la Victoire, Paris.

Les actionnaires du Comptoir Financier et Industriel de Paris sont informés qu'un acompte de 12 fr. 50, moins l'impôt (soit net 11 fr. 30), sur l'exercice courant, sera payé à partir du 31 août au siège social et dans les succursales, contre le coupon n^o 6.

Marché de Saumur du 13 août.

Blé semence (Ph.)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé comm. (Ph.)	22	Huile chenc.	50	—	—
Froment (Ph.)	22	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy.	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	— Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	55	—
Fèves	75	— Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	— Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	— Chauvres 1 ^{re} qualité	52k	500	—
Colza	65	— qualité	52k	500	—
Chenevis	50	—	—	—	—
Farine, culas	157	—	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id. 1880, 2 ^e	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re}	115 à »
Id. 1880, 2 ^e	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re}	120 à »
Id. 1880, 2 ^e	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re}	100 à »
Id. 1880, 2 ^e	95 à »
La Vienne, 1880.	90 à »

ROUGES (2 hect. 30).

Nouzay et environs, 1880	» à »
Id. 1880	» à »
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1880	2 ^e id. » à »
Id. 1880	1 ^{re} id. » à »
Id. 1880	2 ^e id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Varrains, 1880	2 ^e id. 140 à »
Bourgueil, 1880	1 ^{re} qualité 160 à »
Id. 1880	2 ^e id. 150 à »
Id. 1880	1 ^{re} id. » à »
Id. 1880	2 ^e id. » à »
Restigné 1880	150 à »
Id. 1880	» à »
Chinon, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880	2 ^e id. 140 à »
Id. 1880	1 ^{re} id. » à »
Id. 1880	2 ^e id. » à »

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans pargés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIENCE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,

nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous écoulements de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalscience est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalscience. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Déjé, etc. Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalscience. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne). N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalscience du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions, les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Boreat, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérait pas avec le lait de sa mère, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalscience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 2 kil. 12 fr.; 4 kil. 22 fr.; 6 kil. 33 fr.; 12 kil. 70 fr. — Aussi LA REVALESCIENCE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIENCE en boîtes de 2, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Depot à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean. — Concessionnaires : Besson, successeur de Texier, J. Besson, pharmacien à Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Paroquet chez les boulangers, 3, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ORLÈANS

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-sur-le-Loir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	À POITIERS	DE SAUMUR	À ANJOU
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 30 soir.	11 h. 15 matin.
8 h. 25 —	11 h. 45 —	9 h. 45 —	12 h. 30 —
11 h. 15 —	12 h. 30 —	11 h. 15 —	1 h. 15 —
1 h. 17 soir.	4 h. 55 —	11 h. 45 —	2 h. 15 —
4 h. 55 —	7 h. 50 —	11 h. 45 —	4 h. 30 —
7 h. 50 —	11 h. 45 —	11 h. 45 —	9 h. 10 —

DÉPARTS DE POITIERS ARRIVÉES

DE POITIERS	À MONTREUIL	À SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 h. 35 —	11 h. 17 —	12 h. 45 —
12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	4 h. 30 —
6 h. 45 —	10 h. 47 —	11 h. 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86	40	25	Comptoir d'escompte	1120	55		C. gén. Transatlantique	595		5
3 % amortissable	87	70	65	Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1920	20	
3 % amortissable nouveau	86	25	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1685			Société autrichienne	800	5	
4 1/2 %	117			Obligations foncières 1877	360			OBLIGATIONS			
5 %	118	15	15	Obligations communales 1879	453		50	Est	390		
Obligations du Trésor	514			Obligat. foncières 1879 3 %	451			Midi	389		
Obligations du Trésor nouvelles	512			Soc. de Crédit ind. et comm.	760			Nord	398		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			Crédit mobilier	755			Orléans	392		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507			Est	835	10		Ouest	394		
— 1865, 4 %	518			Paris-Lyon-Méditerranée	1840	30		Paris-Lyon-Méditerranée	390	75	
— 1869, 3 %	401			Midi	295	10		Paris (Grande-Ceinture)	396		
— 1871, 3 %	395	50		Nord	2050	25		Paris-Bourbonnais	390		
— 1875, 4 %	518			Orléans	1380	5		Canal de Suez	575		
— 1876, 4 %	518			Ouest	872	50	7 50				
Banque de France	5900			Compagnie parisienne du Gaz	1567	50	7 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEES.

3 heures	35 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers)
6	45 —	omnibus-mixte
8	56 —	omnibus-mixte
11	25 —	soir
3	32 —	express (s'arrête à Angers)
7	15 —	omnibus (s'arrête à Angers)
10	37 —	omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	20 minutes du matin	direct-mixte
8	21 —	omnibus
9	40 —	express
12	40 —	soir
4	44 —	omnibus-mixte
10	28 —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

MINISTÈRE DE LA GUERRE SERVICE DES FOURRAGES.

Le mercredi 14 septembre 1881, à une heure de relevée, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1881-1882, aux troupes en station ou de passage dans l'arrondissement administratif de Saumur.

Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, de l'état des places et gîtes d'étape dont se compose l'arrondissement de fournitures et de la formule du marché. Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer, avant le 2 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité. Réception de cette déclaration leur sera donnée. A partir du 2 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue; la liste ouverte pour constater la remise des déclarations devant être close le 1er septembre.

Saumur, le 17 août 1881. Le Sous-Intendant militaire, D'AUVERGNE.

OFFICE D'HUISSIER A CEDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. CHALET, huissier à Genénes, titulaire dudit office, soit à M. BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

L'HOTEL DE LA PONTE Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE. Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

A LOUER Pour entrer en jouissance de suite, LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir, nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

Présentement. Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE A L'ESSAI

Une Chième couchante, deux ans, première race. S'adresser à M. BOISROMER, Alexis, à Fosse-Bellay de Cizay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Un Chien épagnoul BIEN DRESSÉ. S'adresser à M. BRILLON, au Coudray.

Grande Liquidation!!!

Avec remboursement intégral de tous achats de mes excellents vins, après paiement de traite à 60 jours d'envoi, à tous mes clients, des Bons de l'Assurance financière de Paris, équivalent à la somme payée, garantis par des rentes sur l'Etat, qui leur sont remboursées d'une manière irréfutable par voie de tirage.

Franco en gare à Blaye. 228 litres, excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1^{re} cote, à 110 francs. 228 litres, excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 137 fr. 50. Vins fins étrangers, tels que Madère, Malaga, Xérès, Porto, Alicante, Grenache, Marsala, Muscat, logés en barils de 40 à 42 litres, à 1 fr. 60 le litre; les mêmes vins logés en caisses de 25 à 50 bouteilles assorties, au choix, à 2 fr. 10 la bouteille; les mêmes vins se vendent partout 3 fr. 25 à 3 fr. 50. Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à Bordeaux. (424)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11. En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE. 1. Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable. 2. Un apprenti pour le commerce. (460)

VINS DE BORDEAUX

TRÈS-RECOMMANDÉS. M. RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 et 130 fr. la barrique. Supérieurs, 1878, à 180 fr.; 1877, à 200 fr.; Crû St-Julien 1877, à 300 fr.; 1874, à 400 fr. Eau-de-vie, 1 fr. 50 le litre. Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (430)

GRANDES TUILERIES Mécaniques.

PERRUSSON à Ecussies (Saône-et-Loire).

Succursales à Saint-Léger-sur-Rheune, Autun (Saône-et-Loire); Sancoins (Cher), et Fontaine (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878: médaille d'or, la plus haute récompense décernée aux fabricants de Tuiles de la Bourgogne.

Tuiles mécaniques de tous modèles; briques pleines et creuses; carreaux; tuyaux pour cheminées et pour conduites d'eau; poterie artistique et de bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes Perrusson, brevetés s. g. d. g.; tuiles à tenon et tuiles à panneton, à tenaille, destinées à rendre les toitures parfaitement solidaires tout en supprimant l'attache aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié et carreaux céramiques perfectionnés. Carrelages en tous genres, depuis 1 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre. Représentant: M. J.-B. MARÉCHAL, rue Gueule-du-Loup, 2, à Saumur (Maine-et-Loire). (398)

AVIS AU PUBLIC.

Il y aura une quantité de petits CHEVAUX-PONIES qui seront vendus à de très-bonnes conditions VENDREDI et SAMEDI, à Saumur. S'adresser à M. PLACEAU, maréchal, rue d'Orléans, 64. (528)

J.-A. FRESCO Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnou, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (498)

BACCALURÉATS

Lettres et sciences Internat et externat

S.-A. AUBIN

Près Blossac, à Poitiers. Reprise des cours le 1^{er} septembre 1881. (518)

PHARMACIE-DROGUERIE Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur. Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Ruyal, la bilboite, le sonpape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchoyaut.

LOTION EPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon: 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant l'efficacité parfaite innécitée. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'en expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (481)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.